PROTOCOLE SANITAIRE : les changements

SNUipp FSU
DES IDÉES QUI FONT ÉCOLE

MIS A JOUR LE 25 AVRIL 2021

TESTS

Les personnels (PE, AESH, ATSEM) bénéficieraient de 2 autotests par semaine à effectuer à domicile. La campagne de tests salivaires dans les écoles continue. Une campagne de vaccination "prioritaire" pour les enseignants de plus de 55 ans est en œuvre.

EPS

La pratique de l'EPS en intérieur est interdite jusqu'à nouvel ordre, piscine comprise.

INTERDICTION DE BRASSAGE OU REPARTITION

Fermeture de la classe lors du non remplacement d'un enseignant absent.

Il y a lieu d'organiser l'accueil des élèves dans l'attente de leur prise en charge. En aucun cas un enfant ne peut être renvoyé de l'école sans la présence d'un adulte.

FERMETURE DE CLASSE

1 seul cas avéré entraîne la fermeture de la classe pendant 7 jours, quel que soit le niveau, quel que soit le variant.

POUR REVENIR EN CLASSE :

Elémentaire : attester d'un test PCR négatif. Maternelle : attester d'un test salivaire négatif. Les tests ne sont pas obligatoires mais réduisent le temps d'éviction.

Le retour à l'école, de chaque élève dont la classe a été fermée, sera possible :

- après 10 jours pour un cas avéré pour tous les élèves,
- après 7 jours pour un cas contact hors foyer pour tous les élèves avec test négatif. Sans test, le délai passe à 14 jours.
- après 17 jours pour un cas contact au sein du foyer pour tous les élèves avec test négatif. Sans test, le délai passe à 24 jours.

PERSONNELS POUVANT BENEFICIER D'ASA

Les personnels dit vulnérables, ceux devant assurer la garde de leur enfant de moins de 16 ans identifié.e comme cas contact (un des parents à la fois) , ceux qui ne peuvent pas se faire vacciner hors du temps de service, ceux ayant pris des rendez-vous médicaux durant la période des congés applicable à leur zone initiale (remettre un justificatif à son IEN). Attention, lors d'un examen en hôpital, il faut impérativement exiger une attestation indiquant la date et l'heure de l'examen sans plus de précision.